

Quand Galléco fait dans l'arnaque

Date : 12 décembre 2015

L'association Galléco n'hésite pas à faire clairement miroiter une généreuse possibilité de réduction fiscale aux généreux donateurs qu'elle sollicite via la plate-forme HelloAsso.com :

Page Don Galléco
Par Galléco

Choix du montant > Coordonnées > Récapitulatif > Paiement

Je donne une fois Je donne tous les mois ✓

- Donner 10 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 6,60 €
- Donner 12 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 7,92 €
- Donner 15 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 9,90 €
- Donner 20 €
Et bénéficiez d'une déduction fiscale de 13,20 €
- Donner un montant libre €

Je dis que c'est purement scandaleux, puisqu'il est évident que cette association ne remplit pas les conditions qui permettraient de la considérer comme une association qualifiée « d'intérêt général ». J'ajoute que, bien évidemment, aucune association de même nature n'a pu obtenir de « rescrit fiscal » en ce sens.

Le plus fort est que l'association Galléco le sait très bien puisqu'elle a fait disparaître sur son nouveau site internet la mention très claire qui figurait sur l'ancien :

Soutenez la monnaie locale Galléco, faites un don !



L'association Galléco dépend principalement de financement public: le Conseil Général d'ille et Vilaine. Ce financement sert aux frais de fonctionnement de l'association pour deux salariés à temps plein. Pour éviter une trop forte dépendance aux subventions et améliorer nos actions, nous avons besoin de votre soutien.

A quoi va servir mon don ?

Il servira à financer des actions de communication : réalisation d'une vidéo pédagogique, organisation d'animation public, amélioration de nos supports de communication.

Vous voulez soutenir la monnaie locale Galléco, vous pouvez faire un don* à l'association !

* N'étant pas une association d'intérêt général, vos dons ne peuvent bénéficier d'une déduction d'impôt.